



coalitie tegen de honger
coalition contre la faim

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Coalition contre la Faim – Recommandations pour une cohérence des politiques en matière de sécurité alimentaire et de droit à l'alimentation

Contexte

La cohérence des politiques pour le développement (CPD) est un « *processus visant à assurer que les objectifs et les résultats des politiques de coopération au développement d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques de ce gouvernement ayant un impact sur les pays en développement, et que ces autres politiques soutiennent, là où c'est possible, les objectifs du développement*¹ ». Dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe où la poursuite des objectifs de développement est de plus en plus mise à mal par d'autres intérêts, la CPD s'est imposée comme un enjeu fondamental. Le concept a été poussé au sein des instances internationales telles que l'OCDE. Au niveau européen, la CPD est inscrite dans le Traité de Lisbonne (art. 208) et plusieurs mécanismes ont été mis en place pour permettre sa mise en œuvre².

Au niveau belge, la CPD a été identifiée comme un point faible lors du dernier *peer review* réalisé par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE³. Suite aux remarques de l'OCDE, le gouvernement formé en 2011 a inscrit la CPD comme une priorité dans sa déclaration gouvernementale. Les Assises de la Coopération de 2012 ont été organisées sur le thème de la CPD. Suite à ces Assises, le Ministre de la Coopération a pris une série d'engagements pour mettre en œuvre les mécanismes permettant de renforcer la CPD. La CPD a également été intégrée dans la nouvelle loi de Coopération au développement adoptée en mars 2013. Elle devient donc une obligation légale.

De son côté la CCF/CTH a largement poussé le concept de CPD en matière de sécurité alimentaire et de droit à l'alimentation. Deux tables rondes ont été organisées sur cette thématique en novembre 2009 et juin 2013. La Journée Mondiale de l'Alimentation 2012 avait également placé la CPD au centre des préoccupations de la société civile. Cette année encore la CCF/CTH revient sur la thématique de la cohérence des politiques avec le droit à l'alimentation. En effet, malgré le consensus politique qui existe à présent en matière de CPD et l'inscription de la CPD dans la nouvelle loi de coopération, la CCF/CTH regrette le manque d'avancées réelles. La CCF/CTH souhaite pointer les principaux manquements et interpeller les dirigeants pour le respect de leurs engagements.

¹ Article 2, 16° de la *Loi relative à la coopération belge au développement*, 19 mars 2013.

² Voir notamment les rapports bisannuels de la Commission sur les progrès en faveur de la cohérence des politiques pour le développement (<http://ec.europa.eu/europeaid/what/development-policies/policy-coherence/>) et la désignation d'un rapporteur spécial pour la CPD au sein du Parlement européen (créé par la résolution du parlement européen du 18 mai 2010).

³ OECD, *Belgium DAC Peer Review - Main Findings and Recommendations*, 2010, (chapter 2).

Des lacunes importantes

Manque de mise en place de mécanismes permettant de renforcer la CPD

- A l'heure actuelle aucun des mécanismes institutionnels prévus par la loi et lors des Assises de la coopération n'a été mis en place : la conférence interministérielle, la commission interdépartementale, l'étude d'impact préalable des politiques, l'organe d'avis d'experts indépendants, etc.
- De son côté le Parlement manque de mécanisme pour jouer un réel rôle de surveillance et de contrôle de l'action du gouvernement.

Choix politiques incohérents avec les objectifs de développement

- Plusieurs réglementations et décisions ayant un impact sur les objectifs de développement ont été adoptées sans prise en compte de la cohérence avec les objectifs de développement et ce, malgré les interpellations de la société civile. Quelques exemples récents peuvent être mis en avant :
 - La Belgique a adopté une nouvelle loi augmentant le recours aux agrocarburants produits à partir de matières agricoles⁴.
 - Le Parlement a vidé une résolution sur la spéculation alimentaire de son contenu⁵.
 - La Belgique n'a que très partiellement respecté ses engagements de financements additionnels pour l'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, le respect de ses engagements de diminution d'émission de gaz à effet de serre n'est pas structurel mais principalement lié à la crise et à l'achat de crédits carbone.⁶
 - La Belgique s'est prononcée contre une résolution des Nations-Unies visant à établir une Déclaration sur les droits des paysans⁷.

Manque de transparence des positions de la Belgique au sein des instances européennes et internationales

De plus en plus les politiques ayant un impact potentiel sur les objectifs de développement sont adoptées au niveau supranational, que ce soit au sein des instances européennes ou au sein des institutions internationales telles que la Banque Mondiale, l'OMC, l'OCDE, ...

Malheureusement les positions défendues par la Belgique au sein de ces instances manquent de transparence et ne font pas l'objet de débats démocratiques. Ces choix politiques devraient toutefois également être analysés au regard de la CPD.

⁴ <http://www.cncd.be/La-Belgique-veut-plus-d>

⁵ <http://www.cncd.be/Le-Parlement-belge-vidé-la>

⁶ http://www.11.be/11/klimaat/artikel/detail/detail/11dossier_snelle_start_financiering_hoe_niet_moet,1043

⁷ <http://www.fian.be/infotheque/communiqués-de-presse/article/la-belgique-se-prononce-contre-les>

Recommandations

1° Mise en place des mécanismes permettant de renforcer la cohérence des politiques pour le développement

La Coalition contre la faim demande la mise en place des mécanismes de CPD prévus dans la nouvelle loi de coopération au développement et le respect des engagements politiques inscrits dans la déclaration gouvernementale et des engagements pris lors des Assises de la coopération au développement de 2012.

Les autorités doivent notamment mettre en place les mécanismes suivants :

- L'organisation de la conférence interministérielle sur la CPD.
- La création d'une commission interdépartementale sur la CPD.
- Une étude d'impact des avant-projets de loi, des projets d'arrêté royal et des décisions politiques ayant un impact potentiel sur les objectifs de développement.
- Un organe consultatif sur la CPD, intégrant la société civile, qui produirait chaque année une étude d'incidence des politiques belges sur le développement.
- Un secrétariat de la CPD au sein de la DGD et doté des ressources humaines et matérielles suffisantes.
- La création d'un rapporteur spécial sur la CPD au sein du pouvoir législatif. Ce rapporteur devrait être apte à recevoir des plaintes de personnes s'estimant lésées par les politiques belges ou d'ONG (ombudsman).

2° Stop aux accaparements de terres

La Belgique doit empêcher la ruée effrénée vers les terres au niveau mondial. Le gouvernement doit immédiatement prendre des mesures pour interdire tout soutien public aux investissements fonciers à large échelle qui portent atteinte aux droits humains et au droit à l'alimentation et doit contrôler ses entreprises afin qu'elles respectent l'accès à la terre des paysans et des paysannes. La Belgique doit mettre en œuvre les Directives volontaires sur la gouvernance foncière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO.

3° Stop aux politiques de soutien aux agrocarburants

La Belgique doit réformer sa politique en matière d'énergies renouvelables vers des modes réellement durables. Cela implique un plafonnement immédiat des agrocarburants issus des cultures vivrières ainsi que ceux cultivés sur des terres arables. La Belgique doit plaider au niveau européen pour un retrait progressif de ce type d'agrocarburants.

4° Stop à la spéculation sur l'alimentation

En attendant que des mesures efficaces soient prises au niveau européen, la Belgique peut prendre des mesures afin de mettre un terme à la spéculation sur les denrées alimentaires. La Belgique doit interdire sur son territoire l'offre et la commercialisation de produits financiers dont le rendement est lié aux matières premières agricoles au profit d'opérateurs ou de particuliers externes au marché des matières premières agricoles et qui poursuivent un objectif purement financier. Au niveau européen, la Belgique doit continuer à plaider pour une régulation stricte des marchés financiers afin de rendre impossible la spéculation sur l'alimentation. La Belgique doit aussi promouvoir des mécanismes de régulation, comme des stocks publics gérés de manière transparente à l'échelle régionale, qui contribueront à stabiliser les prix.

5° Une politique commerciale et d'investissement démocratique et juste qui rend possible le développement agricole durable

L'agriculture doit être retirée des règles commerciales de l'OMC. Les accords de commerce et d'investissement doivent permettre aux pays en développement de protéger leurs propres marchés agricoles. Toute proposition de nouvelles négociations doit être testée relativement aux droits de l'homme et au droit à l'alimentation en particulier. Les accords commerciaux et d'investissements devraient inclure des mesures pour protéger les droits de l'homme et le droit à l'alimentation.

6° Lutte contre les changements climatiques

Des financements climat, additionnels à l'aide publique au développement, sont indispensables aux pays en développement pour financer les pratiques agricoles qui permettent de mieux répondre à l'adaptation de changements climatiques.

Les engagements de réduction de gaz à effets de serre ne peuvent faire appel aux crédits carbone. Il faut s'assurer que le marché du carbone n'entraîne pas une nouvelle pression sur les terres et ne menace ainsi le droit à l'alimentation des communautés rurales.

7° Une politique agricole qui soutient la transition vers un modèle agricole et alimentaire durable

En dialogue avec les organisations paysannes, la Belgique doit soutenir la transition vers des pratiques durables et agro-écologiques et un système alimentaire prioritairement ancré au niveau local qui assurent une juste rémunération des producteurs et des productrices, qui respectent l'environnement, et qui n'entraînent pas d'impact négatif sur les pays en développement. Une attention particulière doit être portée au rôle et savoirs des petits producteurs et des femmes, essentiels dans cette transition. La Belgique doit appuyer l'intégration de l'approche agro-écologique dans la définition des investissements agricoles responsables négociés dans le cadre du Comité de Sécurité Alimentaire mondial.

8° Consommation durable et stop au gaspillage alimentaire

Dans sa vision à long terme pour le développement durable, le gouvernement s'engage à réduire de 75% le gaspillage alimentaire d'ici 2050. Afin de faire de cet objectif ambitieux une réalité, il y a un besoin urgent d'une politique qui ne se limite pas à conscientiser les consommateurs, mais qui se concentre sur tous les maillons de la chaîne. Les premières étapes importantes sont une méthodologie claire et transparente pour mesurer les déchets alimentaires, en tenant compte des effets externes des modes de consommation non durables, des objectifs clairs et limités dans le temps pour tous les acteurs de la chaîne ainsi que l'investissement dans un plan d'action national pour atteindre ces objectifs ensemble avec d'autres acteurs de la chaîne.



Sont membres de la Coalition contre la Faim : 11.11.11, AD Gembloux, Boerenbond, Broederlijkdelen, Caritas Belgique, CNCD-11.11.11, Croix-Rouge de Belgique, CSA, Entraide et Fraternité, FIAN, Le Monde selon les femmes, Louvain Coopération, OXFAM-Solidarité- Solidariteit, Oxfam Magasin du monde, Oxfam Wereld Winkels, SOS Faim, TRIAS, Vétérinaires sans Frontières, Vredeseilanden.